

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 17 octobre 2017, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Christine L.Chagnon  
Mathieu Bibeau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Absents : Brigitte Poulin  
Michel Moreau

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2017.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Entrée du village.
3. Divers :
4. Période de questions.
5. Fermeture de la séance.

17-10-8357

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Claude Lachance, **APPUYÉ** par Madame Carole Desharnais **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER** l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

17-10-8358

**ENTRÉE DE VILLAGE.**

ATTENDU QU'Il demeure un solde dans le budget d'immobilisations courant permettant la réfection des deux dernières enseignes d'entrée de village;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Christine L. Chagnon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'octroi de contrat pour la réfection de deux enseignes d'entrée de village auprès de Enseigne Pala pour un montant de 5 700,00\$ chacune avant taxes, le tout payable à même le budget d'immobilisations 2017. Il est possible que des frais de déménagement soient également à défrayer pour le déplacement de l'enseigne située sur la route 271 nord, advenant le cas qu'il ne soit pas installé sur notre lot.

Adoptée

**DIVERS :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

17-10-8359

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h40.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Directrice générale